



Resiliation de bail meuble

Par **chatcoton**, le **23/10/2008** à **11:30**

J'ai adressé mon courrier recommandé à mon locataire pour rompre le contrat de location à la date de renouvellement dans les délais légaux.

La locataire est une fille de 16 ans et s'est son père qui est nommé sur le bail. J'ai envoyé le recommandé au père à son adresse personnelle et à la fille à l'adresse de la location. Le père a pris le recommandé mais pas la fille. Dois-je lui signifier par huissier ou le fait que le père (responsable légal de la locataire) ai pris connaissance du recommandé suffit'il ?

Vous remerciant pour vos conseils.

Cordialement